# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU

# ***VENDREDI 18 juin 2021***

***LA DIRECTION*** : M. DEPARDIEU, M. GODART, Mme ROIBET.

## ***SYNDICAT FO :***

Mme Angulo, Mme CASAMATTA Virginie, MME ALONZO MERCIER, M. GARRIDO, M. Métifiot, M. POULLINET, M. BOUHOU, M Martin, Mme Leroy.

## ***REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO :***

M. SALIBA, M Casamatta.

## ***SYNDICAT CFDT :***

M. Jean, Mme Raffa.

## ***REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT :***

M. ROCHETTE.

Étaient absents :
Mr Coussinet, Mme Gromelle pour Force Ouvrière.
Mr Merabet pour la CFDT.

***Début de la réunion : 8H30***
***Fin de la réunion : 11h30***

En l'absence de Mr Coussinet le secrétaire, il est remplacé par le secrétaire adjoint Mr Bouhou Achraf qui a la tâche d'établir le rapport écrit de séance.

- **1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU.**

M. Godart demande s'il y a des observations à apporter sur le dernier compte rendu.

M. Rochette demande de rajouter le mot rééquilibrage à sa question sur les coupures figurant sur la page 6 du dernier compte rendu.

Aucune autre observation ou remarque n'est signalée par les membres présents.

**Le compte rendu du vendredi 21 mai est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

- **2-MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

Mme ROIBET présente la fiche de mouvement du personnel :

- Changement d'affectation de grille au 03/05/2021(voir fiche jointe).
- Embauche de CDD été à partir du 11 mai, et ce jusqu'au 07 juillet ce qui fera un total de 29 CDD hors contrat pro pour la saison estivale.

M. Garrido : signale le cas d'un CDD longue durée en l'occurrence Mr Weishaar Alain qui cumule de l'ancienneté, mais qu'elle ne figure pas sur la liste des salariés fournie au trésorier du CSE pour la distribution des œuvres sociales. On aimerait que figure l'ancienneté réelle comme quand on passe en CDI.

Mme Roibet va interroger le service paie sur la faisabilité.

M. Garrido s'inquiète de la formation des CDD qui arrivent en plein festival au mois de juillet.

Mme Roibet : on est conscient de la difficulté, mais ces conducteurs pour la plupart viennent de Transdev Vaucluse et seront formés seulement sur quelques lignes pour la saison estivale.

- **3- FORMATION :**

M. Garrido veut évoquer le sujet des aides-formateurs et demande les noms des aides-formateurs actuels.

Mme Roibet : liste les noms avec Mr Miranda, Mr Coutal qui ne fera plus partie des effectifs et qui est remplacé par Mme Blondel Sigrid, Mr Roche David, Mr Hernandez Sébastien, Mme Inhoumanni Samira qui est en accident du travail et pour suppléer l'équipe formateur on a décidé de rajouter, Mr Ergoug Youssef. Et à ce jour, l'équipe actuelle entière apporte satisfaction.

M. Saliba : évoque et réclame de respecter l'accord 2002 sur la création des nouveaux métiers avec entre autres celui de 4 « conducteurs moniteurs » qui est gratifié de 5 points. Alors qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas, les aides-moniteurs bénéficient des 5 points seulement les mois où ils exercent la fonction.

Mme Roibet : confirme la situation étant donné que cette fonction est réalisée seulement sur 3 mois dans l'année.

M. Garrido rappelle qu'au départ ces aides-moniteurs étaient seulement là pour aider les formateurs à faire passer toutes les habilitations lors de l'été 2019 avant le lancement du Tram. Et aujourd'hui leurs postes ont été pérennisés en s'occupant de la formation sur le réseau bus et demande-que tous bénéficient des 5 points à l'année.

M. Saliba souligne que la direction aujourd'hui est allée au-dessus de l'accord 2002 en nommant 5 aides formateurs au lieu de 4, mais il manque la gratification.

Mme Roibet va vérifier cet accord et si besoin la direction respectera les accords signés, mais prévient qu'elle risque de restreindre l'équipe pour être en harmonie avec les textes.

M. Saliba rajoute on ne peut pas donner 5 points toute l'année à un moniteur et aux autres seulement sur quelques mois.

***FCO***

- Entre-le 31/05 et le 04/06/2021 : 4 agents passeront leur FCO.

***FORMATION INCENDIE ET ÉVACUATION :***

- Les 06 et 07/05/2021 : 17 agents effectueront la formation incendie et évacuation qui regroupent essentiellement du personnel administratif et des agents de maîtrise.

M. Garrido regrette qu'en ~~à~~ sa qualité de secrétaire du CSSCT il n'est pas informé de la venue des services de secours sur le parc surtout lorsque que ça concerne la sécurité des salariés de l'entreprise. Il rappelle que si la direction veut un avis de la commission CSSCT il faut qu'elle soit conviée lors des formations et événements. Il réclame une enquête sur l'évacuation en cas d'incendie de l'agence commerciale et s'interroge sur la conformité des locaux en soulignant que les seules sorties de secours sont les fenêtres équipées de barreaux.

***RECYCLAGE TRAM :***

- Du 17/05/2021 ou 27/05/2021 : 26 traminots effectueront leur recyclage TRAM (4 agents par jour).

***Gestion des Conflits :***

- Les 26,27 et 28/05/2021 : les 16 vérificateurs effectueront la formation gestion des conflits dont le contenu du module est adapté à leur nouveau métier de vérificateur. Un programme a été établi avec les attentes et besoins des vérificateurs.

M. Saliba demande à avoir un retour en commission formation de l'efficacité de ce nouveau module Gestion des conflits.

M. Poullinet demande la présence du formateur sur le terrain pour donner son avis sur les pratiques des vérificateurs et les ajuster si nécessaire.

***Formation Nouveaux rentrants :***

M. Rochette apprend que les nouveaux CDD reconnaissent les lignes sur leur temps libre.

Mme Roibet confirme et rappelle que la formation initiale est sur 7 jours et cela suffit. De plus, avec le système Init c'est une aide complémentaire qui facilite la reconnaissance du réseau. Lors des entretiens embauches, on incite les candidats à repérer les lignes sur leur temps libre.

Mme Roibet ajoute que depuis son arrivée en 2014 c'est la procédure et demande de l'investissement personnel.

M. Rochette ne s'y oppose pas et informera les nouveaux rentrants de la nouvelle procédure.

***Sur les heures de Dif :***

M. Saliba demande à la direction de faire un rappel à l'ensemble des salariés sur l'expiration des heures de DIF au 30 juin pour tous les agents qui n'ont pas transféré leurs heures sur leurs comptes CPF. De notre côté, nous l'avons communiqué à tous nos adhérents et dans notre tableau syndical.

Mme Roibet rappelle qu'on informe les agents de leurs droits lors des entretiens professionnels et va voir avec le service RH pour diffuser une note info sur l'écran en prise de service.

- **4 OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS :**

Mme Roibet rappelle les dispositions réglementaires sur le seuil minimal au sein de l'entreprise à respecter qui est de 6% de l'effectif. Notre obligation est d'employer 20 travailleurs handicapés et à ce jour nous avons 24 salariés. On remplit l'objectif.

M. Bouhou demande si l'entreprise bénéficie d'aides ou subventions de l'état ?

Mme Roibet : pas de bonus ou autres, mais on évite des pénalités.

M. Saliba demande s'il y a un dispositif pour recenser ces travailleurs ?

Mme Roibet interroge les candidats désirant rejoindre notre entreprise lors des entretiens d'embauche et aussi consulte l'assistante sociale qui peut transmettre des informations selon le volontariat des salariés.

- **5 Coffre-Fort électronique :**

Mme Roibet rappelle la demande du CSE le mois dernier pour inverser la procédure d'acceptation en remplissant l'attestation d'adhésion au bulletin électronique pour les agents volontaires et non pas le contraire. Le retour du prestataire est négatif, selon le process ils ne peuvent pas l'inverser. My PeopleDoc va l'ouvrir à tous les salariés dans un premier temps et propose d'augmenter le temps de réponse des non volontaires pour ne pas les pénaliser.

M. Saliba : pour nous on n'est pas contre ce coffre-fort, mais par souci d'organisation il faut laisser le choix aux salariés et les informer par tous les canaux d'information de l'entreprise.

M. Godart : il faut accepter l'ère du tout numérique. Par expérience, je l'ai depuis quelques années le retour est positif et dans mon ancienne entreprise seulement 25 % des salariés n'ont pas adhéré à ce dispositif. Il est sécurisant et ce système n'est pas relié à d'autres sites ou réseaux sociaux qui peuvent être piratés.

M. Saliba rajoute : notre crainte derrière c'est la mise en place des Tickets Restaus numérisés dont les salariés ne veulent pas et préfèrent le papier.

Mme Roibet : on y viendra c'est la suite logique et ce sera une obligation pour 2023.

M. Godart : le fait d'archiver tous ses documents, c'est plus pratique et rapide pour les communiquer par exemple lors des démarches administratives.

M. Garrido : à ce jour on a le choix de numériser nos documents ou les laisser en version papier. Certains salariés ne sont pas à l'aise avec l'informatique.

Mme Casamatta rajoute on le voit avec la création du compte CPF et le transfert des heures de DIF.

Mme Roibet comprend, mais elle souligne que tout se dématérialise, il faudra se mettre à la page. Nous ne l'imposons pas ; on laissera le temps aux salariés et on communiquera par tous les moyens sur ce coffre-fort électronique.

M. Martin demande qu'on diffuse une note info avec le bulletin de paie.

- **6 CONTRAT D'INTÉRESSEMENT 2021 :**

Mme Roibet : informe de la signature le 10/06/2021 d'un accord conclu pour l'année 2021 par les deux délégués syndicaux, mais avec une clause de reconduction. Ce nouvel accord intègre plusieurs critères qui améliorent la performance. Deux nouveaux critères sont ajoutés qui sont l'accident de travail et le taux de recouvrement de la fraude. Concernant le critère de l'accidentologie une distinction est faite entre les accidents Tram et Bus.
Si tous les objectifs sont atteints, l'intéressement total peut atteindre 220 000 euros somme qui sera partagée entre tous les salariés. Il y aura entre autres un gros bonus s'il y a une baisse des accidents responsables.

M. Garrido rappelle que le partage du bonus entre l'entreprise et les salariés est plus juste en passant de 40% pour les salariés et 60% pour l'entreprise auparavant à 50% pour les deux parties.

M. Depardieu : rappelle qu'en ce moment une enquête de satisfaction est réalisée par le Grand Avignon et espère que les remontées sont bonnes puisque cela joue sur le bonus satisfaction client.

M. Saliba signale que des agents du Grand Avignon tournent sur le réseau et se permettent des réflexions aux conducteurs et agents de maîtrise. Aujourd'hui nous sommes toujours Transdev et ils n'ont rien à nous dire sinon on devra s'en occuper à notre façon.

M. Depardieu informera le Grand Avignon et rappelle que s'il y a des remontées de leurs agents ils devront le faire à leur supérieur qui nous en fera le retour et non pas directement à nos agents.

- **7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

Mr Godart rappelle le long travail avec divers échanges et versions pour enfin arriver aujourd'hui à une nouvelle version qui devrait satisfaire tout le monde.

M. Saliba : confirme, mais il reste quelques points de désaccord avec notamment les heures de délégations pour les représentants syndicaux. Notre demande est que les RS bénéficient de 20 heures par mois. On se rapproche du seuil de 501 salariés pour pouvoir bénéficier de ces heures de délégation c'est pourquoi je propose 15 heures par mois au lieu de 20 heures pour les trois représentants syndicaux pour un effectif de 360 salariés. En contrepartie, on vous laisse les 8 jours de délai de prévenance.

M. Godart : je ne suis pas favorable, on respecte le Code du travail. En amont, une négociation a été faite avec un accord signé avant la mise en place du CSE.

M. Saliba : si on doit toujours respecter le Code du travail, on peut poser comme on veut les heures de délégations à l'heure ou à la journée et ça ne rendrait pas service au Planning.

M. Godart : sur le transfert des HS entre titulaires et suppléants, on est dans la légalité. On a bien avancé à 3 lignes près, ce règlement intérieur est conforme et on peut le valider en l'état.

Mme Roibet : on doit le conclure, depuis novembre 2019 le CSE est mis en place.

M. Garrido signale la suppression des dotations exceptionnelles des chèques vacances.

M. Depardieu rassure que chaque fois qu'il y a des dotations exceptionnelles un accord d' entreprise complétera le règlement intérieur.

M. Saliba demande à chaque rallonge de l'ajuster sur le nombre réel de salariés c'est-à-dire à ce jour 360 salariés et non pas 300.

M. Godart rassure que la direction verse les dotations selon l'effectif actuel. Il demande l'avis des membres du CSE pour la mise en place du nouveau règlement intérieur du CSE.

**Les élus présents votent à l'unanimité en faveur de la dernière version du nouveau règlement intérieur.**

- **8 FOND SOLIDARITÉ TRANSDEV :**

M. Saliba tenait à informer que tous les services Rh du groupe Transdev vont être relancés par le comité de pilotage et que si des agents ont besoin d'aides financières suite à la crise sanitaire des fonds sont encore disponibles, il suffira de déposer une nouvelle demande pour que le dossier passe en commission acceptation.

Mme Roibet attend la confirmation du groupe pour relancer l'information sur le fond solidarité Transdev.

- **9 PRÉSENTATION DES RÉUNIONS CSSCT :**

M. Garrido tient à signaler qu'en temps normal le compte rendu en CSE doit être réalisé tous les trimestres, mais avec le COVID et l'actualité on n'a pas pu le faire.

Mme Alonso présente la synthèse des deux réunions des CSSCT ordinaires du 16/12/2020 et 15/03/2021 (les 2 CR sont joints au PV)

***Sur les risques psychosociaux :***

M. Garrido en tant que secrétaire du CSSCT a voulu sensibiliser l'entreprise sur les risques psychosociaux. Depuis l'arrivée du Tram, la commission a remarqué un stress des traminots sur le risque de perdre leur habilitation à la moindre erreur. La commission demande à la direction d'être à l'écoute et de les rassurer.

***Sur les nouveaux véhicules :***

M. Garrido réclame d'intégrer la commission lors de l'étude de poste des nouveaux véhicules qui viendront établir le cahier des charges. Cela a été bénéfique sur les Solaris. Nous réclamons des options non onéreuses telles que les accoudoirs, appuie-tête, chauffage d'appoint pour les conditions de travail des conducteurs.

M. Godart précise lors de l'arrivée d'un nouveau bus c'est très compliqué de modifier un véhicule du constructeur qui a déjà passé des contrôles stricts pour pouvoir être mis en circulation. De plus, c'est l'autorité organisatrice qui paye ces véhicules, nous en face on fournit des notes et observations pour améliorer le confort des agents de conduites, mais il y a une volonté politique et financière à prendre en compte.

M. Garrido rajoute quand je vois que sur les Citizen Mercedes on n'a pas pensé à mettre un break-valve dans le cahier des charges et aujourd'hui les conducteurs sont obligés soit de rester le pied sur le frein soit de tirer le frein à main lors de l'ouverture des portes. Ce qui a pour conséquence de développer des TMS et des postures contraignantes.

M. Metifiot prend l'exemple des tiroirs-caisses sur les Iveco ou la place est restreinte pour pouvoir poser la caisse ainsi que les carnets de tickets.

M. Saliba : d'un côté on veut lutter contre l'augmentation des accidents du travail de l'autre on a du matériel qui n'est pas adéquat.

M. Godart rappelle que la direction a toujours était ferme du côté de la sécurité et du confort des véhicules ; chaque fois que cela est nécessaire, on pose des réserves avec obligation de résultat et je vous assure que cela les contrarie.

- **10 INFORMATION SUR LA MUTUELLE :**

M. Godart informe que depuis le dernier CSE un travail a été réalisé pour pouvoir aujourd'hui proposer trois formules ; un geste de la mutuelle a été réalisé pour nous fidéliser.

M. Saliba aimerait faire un historique suite à notre mécontentement on a lancé un appel d'offres auprès d'autres mutuelles, derrière suite à notre prospection la mutuelle du groupe a voulu nous rencontrer une première fois le 07/06/2021 cela m'a permis de leur dire tout le mal que l'on pensait de la hausse des cotisations malgré nos bons chiffres. Ils l'ont pris en compte et lors de la réunion du 15/06/2021 des propositions à l'avantage des salariés ont été présentées.
Pour exemple sur une famille l'économie par an se chiffre à 72 euros, concernant les 3 scénarios proposés par la mutuelle ,1 qui est pour la baisse de la cotisation

et les 2 autres pour des prestations en plus telles que la médecine douce ou la hausse du forfait implant. Notre position est d'aller vers une baisse de cotisation au lieu d'augmenter la consommation qui nous pénaliserait à l'avenir en augmentant le ratio TCRA. J'ai rappelé à Mme Di Gusto la hausse non justifiée de 1% au 01/01/2021, et pour compenser j'ai demandé à rajouter une séance de médecine douce, j'attends son retour sur ce point.

Mme Roibet précise que si on se base sur la proposition évolution du régime, la part isolée passe de 87,65 euros à 85,01 euros c'est en dessous de la cotisation 2019. Finalement on est moins chère qu'avant l'augmentation injustifiée.

M. Saliba : on fera un point en fin d'année, si aujourd'hui le scénario 1 est adopté ; on aura un rétro actif des cotisations payées en plus depuis le 01/01/2021.

Mme Roibet invite les titulaires présents à se prononcer en faveur de la baisse de cotisations de la mutuelle groupe.

**Les élus présents votent à l'unanimité en faveur de la proposition de la baisse de cotisation d'HARMONIE MUTUELLE.**

- **11 INFORMATION SUR LE PASSAGE EN SPL :**

M. Godart : en termes d'actualité et depuis le dernier CSE rien n'a évolué à part quelques échanges. Une réunion le 28/06/2021 est prévue avec un comité de pilotage, à partir de là des interlocuteurs vont être désignés. On a tiré la sonnette d'alarme sur le transfert. Un maître d'ouvrage va s'en occuper. Pour le Grand Avignon, nous sommes dans les temps. Nous voulons une bonne transition pour l'ensemble du personnel et nous sommes sereins.

M. Saliba demande si nous avons un calendrier figé. Une rencontre avec les organisations syndicales est-elle prévue ?

M. Godart répond pour l'instant non à part la fin de la DSP au 01/07/2022.Pour l'instant les seuls interlocuteurs sont M. Trecazes chef du service mobilités. Cluzet directeur des services, M. Guin président du Grand Avignon, M. Bellegarde délégué à la mobilité durable, M. Audibert président de Técelys.

M. Saliba réclame le compte rendu sur la réunion du 28/06. Pour notre part, on n'est pas serein tant qu'on ne les a pas rencontrés, on verra dès notre entrevue s'ils nous rassurent sur notre avenir et les économies envisagées de leur part.

M. Rochette demande d'informer tous les mois le CSE.

M. Godart : il est à l'ordre du jour aujourd'hui et c'est prévu, mais pas d'inquiétude à avoir sur la politique sociale de l'entreprise. Pour le moment, je reconnais que c'est peu comme info.

- **12 SALLE DE SPORT :**

M. Garrido : on a voulu le mettre à l'ordre du jour, les salariés sont en demande. Pour rappel un nouveau règlement intérieur a été établi avec le protocole sanitaire qui doit être signé par tous les adhérents. De plus, suite à du vandalisme et vol une caméra de vidéosurveillance est mise en place. Et prochainement après validation de la direction un badge sera programmé à tous les adhérents pour le droit à l'accès à la salle sport.

M. Depardieu ne s'oppose pas à cette nouvelle organisation, mais attend qu'on lui fournisse le nouveau règlement intérieur et rappelle la responsabilité du CSE en matière de sécurité et assurance pour la salle de sport. J'attends votre police d'assurance et de rappeler aux adhérents l'obligation de fournir chaque année un certificat médical et d'être à jour de leurs cotisations.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Saliba trouve anormal à ce jour que le planning ne soit pas visible sur Webus ainsi que l'affectation des jours fériés à l'année. Auparavant, dès lors de la validation des CP le planning et les jours fériés à l'année étaient affichés, à un moment donné c'est plus possible il y a de l'abus on va monter au créneau.

M. Garrido : plusieurs conducteurs nous interpellent sur l'absence de visibilité malgré plusieurs relances en réunion de proximité.

M. Depardieu comprend la difficulté et va relancer le service Planning pour mieux anticiper.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.**

**Prochain CSE, le Vendredi 23 Juillet 2021.**

**Le secrétaire de séance : Mr Bouhou Achraf.**